

Dossier de presse

**« Pour de nouvelles expérimentations sociales »
*Journée d'échanges entre porteurs de projets***



Paris, le 25 juin 2009

Dossier de presse

« Pour de nouvelles expérimentations sociales » *Journée d'échanges entre porteurs de projets*

Un an après la sélection de 37 projets d'expérimentation sociale, Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut commissaire à la jeunesse, organise, le 25 juin 2009, une journée d'échanges dans le cadre de l'appel à projets « Pour de nouvelles expérimentations sociales ».

Cette journée a pour objectif de tirer les premiers enseignements de leur mise en œuvre autour des questions suivantes :

- Quelles relations entre le porteur de projets et l'évaluateur ?
- Comment communiquer avec les partenaires du projet ?
- La montée en charge des expérimentations s'est-elle faite selon les prévisions ?
- Quelles difficultés ont été rencontrées et quelles solutions ont été adoptées ?

Dans les prochains mois, de nouveaux programmes expérimentaux vont être mis en œuvre. Ils le seront dans le cadre de l'appel à projets européen et du fonds d'expérimentation pour l'insertion des jeunes.

Par ailleurs, le Haut commissaire a confié à Olivier Noblecourt, adjoint au maire de Grenoble, et Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, une mission de promotion de la pratique des expérimentations sociales auprès des collectivités locales. Cette mission aura notamment pour objectif de sensibiliser les acteurs terrains aux initiatives, échanges et bonnes pratiques dans ce domaine.

Les enseignements de cette journée d'échanges seront synthétisés dans un document qui permettra aux futurs porteurs de projets d'en tenir compte dans la mise en œuvre de leurs propres projets, en complément du guide méthodologique d'évaluation des expérimentations déjà disponible sur le site :

www.lagenerationactive.fr

Contact Presse : Patrick Chanson / 01 44 38 14 17 / patrick.chanson@pm.gouv.fr

Fiche 1. Programme de la journée d'échanges

10h-10h45 : Introduction de Martin Hirsch, François Bourguignon, directeur de l'Ecole d'Economie de Paris, et Jérôme Vignon, directeur à la Commission européenne chargé de la protection sociale et de l'intégration.

11h00-12h30 : Ateliers autour de quatre thématiques :

- Entreprendre différemment,
- Améliorer la santé de tous,
- Education, jeunes et insertion,
- L'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

➤ Présentation de trois projets par atelier : présentation conjointe du porteur de projet et de l'évaluateur.

➤ Discussions entre tous les porteurs de projets et évaluateurs présents.

➤ Dans chaque atelier sera présent un animateur membre du jury de sélection et un rapporteur alternant profil porteur de projet et profil scientifique.

14h-15h30 : Restitution du travail des ateliers et échanges avec la salle.

15h30-17h00 : Table ronde sur les enseignements généraux à tirer de ces premières expérimentations avec les membres du jury : Christos Chouaid, Professeur des universités, praticien hospitalier, Inserm ; Hervé De Ruggiero, directeur général de la FNARS ; Isabelle Leung-Tack, Microsoft ; Yannick L'Horty, Professeur à l'Université d'Evry ; Elisabeth Maurel, IEP de Grenoble ; Eric Maurin, Ecole d'économie de Paris ; Denis Meuret, Professeur à l'Université de Bourgogne.

➤ Animateur : Marc Gurgand, président du conseil scientifique du fonds jeune.

17h00 : Conclusion.

Fiche 2 : Le développement de l'expérimentation sociale

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, la possibilité d'expérimenter est inscrite dans notre Constitution.

Des rapports et ouvrages récents ont proposé de développer la technique expérimentale dans le champ des politiques sociales. Une délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) a été créée en 2006 (décret du 13 février 2006).

Des initiatives privées ont été mises en place avec l'appui des pouvoirs publics. Ainsi, l'association « Agence nouvelle des solidarités actives » créée suite au rapport de la Commission « familles, vulnérabilité, pauvreté » a fait du développement des expérimentations son objet social. L'École d'Économie de Paris, qui a vu le jour en 2006, en fait un axe pédagogique.

Dans la lettre de mission du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté figure l'engagement de mettre en place des « *démarches innovantes, parfois expérimentales, pour renouveler l'action publique* » dans les champs de l'éducation, de la santé, du logement, des transports, du crédit et de la garde d'enfant.

1. Une première étape : l'appel à projets « pour de nouvelles expérimentations sociales »

Cet appel à projets lancé fin 2007 a permis d'identifier des programmes innovants, conduits dans un premier temps à un niveau local, mais de telle façon qu'ils pourront dégager des enseignements précis pour mener de nouvelles politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

Ces projets ont pour objectif de permettre à des collectivités locales, des associations, des opérateurs publics ou privés et à des équipes de recherche de mettre en oeuvre des actions conjointes.

Les enseignements tirés de ces projets viendront nourrir la réflexion collective sur les moyens de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, aussi bien en matière de retour à l'emploi, de santé, d'insertion, que d'éducation.

Au total, ce sont 37 projets qui ont été sélectionnés.

Un budget de 9 millions d'euros a été dégagé pour financer ces projets en 2008 et en 2009.

2. Une deuxième étape : la création du fonds d'expérimentations jeunes

La création en décembre 2008, par le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, d'un « fonds d'expérimentation pour la jeunesse », a pour objet de financer des programmes visant l'insertion des jeunes de moins de 26 ans. Il a été élargi à l'ensemble de la problématique jeunesse et suite à la nomination du haut commissaire à la jeunesse ses moyens ont été renforcés.

Dans ce champ, le fonds doit permettre d'impulser et de soutenir des initiatives, sur différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Cette approche vise à préparer, dès la phase expérimentale, les conditions d'une généralisation ultérieure.

Le fonds est animé par l'Etat (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) et sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations. L'organisme d'administration et de délibération du fonds est le Conseil de gestion qui regroupe, sous la présidence du haut commissaire, divers représentants de l'Etat et, le cas échéant, d'autres financeurs.

Cette organisation est destinée à garantir la souplesse de son fonctionnement, une réactivité accrue et une stabilité forte de l'accompagnement financier des projets retenus. Cela permet également d'accueillir des contributeurs privés qui seront associés à sa gouvernance en siégeant au conseil de gestion.

Doté par l'Etat de 150 M€ sur deux ans pour l'ensemble des programmes, le fonds fonctionne principalement sur le mode d'appels à projets portant sur des thématiques ciblées. Ces appels à projet ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes. Les appels à projets seront publiés au fur et à mesure de leur élaboration et consultables notamment sur le site grand public du haut commissaire : www.lagenerationactive.fr

L'évaluation externe et scientifique, si possible contrôlée, fait partie intégrante des conditions de sélection des projets financés.

Pour certains appels à projets, une équipe d'évaluation « centralisée » est directement mandatée par le fonds pour l'évaluation de l'ensemble des projets sélectionnés. Pour d'autres, les porteurs sont invités à choisir et à construire leur réponse avec une équipe d'évaluation externe dont le financement sera intégré au coût pris en charge.

Un conseil scientifique, composé de dix personnalités qualifiées dans le domaine de l'évaluation, est chargé de garantir la qualité des évaluations mises en oeuvre. Les projets sont sélectionnés par le conseil de gestion, le cas échéant sur avis d'un jury ad hoc associant acteurs de terrains (associatifs, institutionnels), personnalités qualifiées et membres du conseil scientifique.

Un premier appel à projets s'est clôturé le 15 juin 2009. 426 dossiers ont été reçus et vont être examinés dans les prochains jours par des jurys composés spécifiquement. Ces projets concernent aussi bien le maintien scolaire, la

prévention, que l'orientation, l'insertion des étudiants, l'insertion des jeunes fragilisés, le logement, le micro-crédit ou encore la mobilité internationale.

3. Une dimension européenne : le programme PROGRESS

Le développement des expérimentations sociales en Europe a constitué un des objectifs, dans le champ social, de la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008.

La Commission européenne a lancé en janvier 2009 un appel à projet en matière d'expérimentation sociale. Doté de 3,5 millions d'euros, il soutiendra environ 10 projet et visera à encourager l'expérimentation sociale en tant que véritable source d'innovation pour les politiques sociales.

La Commission soutien plus particulièrement des thèmes tels que l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, la lutte contre la pauvreté des enfants et la promotion de leur bien-être, ainsi que le renforcement de l'accessibilité, de la qualité et de la viabilité des soins de santé et des soins de longue durée.

Pour plus d'informations sur le programme PROGRESS et sur le plan de travail pour 2009 : <http://ec.europa.eu/PROGRESS/>

FICHE 4 : Présentation des 37 projets retenus

Les 37 projets s'articulent autour de 4 grands domaines :

- « Entreprendre différemment »
- « Améliorer la santé de tous »
- « Education, jeunes et insertion »
- « L'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ».

« Entreprendre différemment »

➔ **Evaluation du programme d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes « Créa-Jeunes » de l'association ADIE (projet de l'ADIE et du laboratoire JPAL Europe).**

L'ADIE a conçu le programme CréaJeunes destiné en priorité aux jeunes de 18-25 ans dans les quartiers sensibles. Ce programme a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la création de leur entreprise. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), CréaJeunes met en place un accompagnement spécifique comprenant un coaching individuel et en groupe, un suivi individuel, une immersion en entreprise et une formation. Un accompagnement post-crédit d'environ 18 mois est ensuite prévu. CréaJeunes prévoit de rembourser certains frais liés à la préparation du projet d'entreprise et proposera éventuellement un micro-crédit accompagné d'une prime spécifique.

➔ **Evaluation multidimensionnelle des interventions territoriales du crédit municipal de Nantes en matière de micro-crédit (projet du crédit municipal de Nantes et de l'équipe FIMOSOL de l'Université de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers).**

L'objectif de cette expérimentation est de proposer et de tester des outils d'évaluation de l'ensemble des caractéristiques d'accompagnement, de financement, de communication et de gestion des dispositifs proposés par le crédit municipal de Nantes à l'échelle des territoires locaux. Ce projet est dans une démarche comparative avec d'autres dispositifs, en particulier ceux qui sont expérimentés par les banques de l'économie sociale : les banques coopératives.

➔ **Soutien à la création d'activité des entrepreneurs salariés (projet de la SCOP (société coopérative de production) CESAME et université de Champagne-Ardenne).**

Césame est une société coopérative d'activités et d'emploi. Les entrepreneurs salariés qui composent cette scop rencontrent aujourd'hui les mêmes besoins que les entrepreneurs plus classiques (besoins de financement au démarrage, pour les investissements ou le besoin en fonds de roulement). Ils ont une difficulté supplémentaire : le passage des revenus de transferts (allocations chômage, minima sociaux, etc) vers des revenus générés uniquement par l'activité développée (salaire généré par leurs propres efforts). Du fait de leur statut, ils sont exclus, notamment des aides à la création d'entreprise (ACCRE, EDEN...), prêts divers, y compris des « produits » plus ciblés proposés par les collectivités). La région Champagne-Ardenne propose un programme d'aide à la création d'entreprise pour ce public.

→ Développer l'apprentissage et le salariat mutuels entre micro-entrepreneurs (projet de la coopérative COOPANAME).

Sur la base du métier et des pratiques habituelles des coopératives d'activités et d'emploi (CAE), l'expérimentation vise à mettre en oeuvre des pratiques d'accompagnement et des mécanismes de mutualisation nouveaux, visant à systématiser les coopérations entre porteurs de projets et le développement de collectifs de travail. L'objectif est de favoriser, d'accélérer et de sécuriser, par l'apprentissage et le salariat mutuel, la constitution par les entrepreneurs de revenus supérieurs à ceux habituellement tirés de micro-activités. Cela leur permet ainsi une sortie plus rapide et plus assurée de la précarité économique.

→ Evaluer l'impact d'un programme de dynamisation de l'offre de fruits et légumes frais dans les épiceries sociales (projet de l'ANDES).

Seulement 1% des personnes pauvres respectent les repères de consommation du Programme National Nutrition Santé 2, à savoir la consommation journalière de 5 fruits et légumes par personne (enquête ABENA). Le programme retenu dans le cadre de l'appel à projet vise à déterminer les actions les plus pertinentes pour changer cet état de fait. L'association nationale des épiceries sociales (ANDES) a développé avec le ministère de l'agriculture un programme qui devrait permettre au cours de l'année de dynamiser fortement l'offre de fruits et légumes frais distribués dans les épiceries sociales. Les produits sont alors gratuits ou à faible coût (moins de 30 centimes). Ils ne sont accessibles que pour un public restreint, généralement constitué des allocataires de minima sociaux.

« Améliorer la santé de tous »

→ Aide à l'acquisition de complémentaire santé (projet de l'Observatoire du Non Recours aux Droits -ODENORE-, IEP de Grenoble).

L'objectif du projet est de répondre à la question suivante : Quelle est la meilleure action d'explication que les organismes sociaux peuvent mener en direction des bénéficiaires de minima sociaux ? L'objectif est que ceux-ci accèdent à une complémentaire Couverture Maladie Universelle ou à l'Aide à la Complémentaire Santé.

→ Aide à l'acquisition de complémentaire santé (projet de l'université de Paris Dauphine et IRDES).

L'expérimentation consiste à envoyer à une partie des assurés éligibles un courrier comportant les termes d'un nouveau contrat lié à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce courrier, envoyé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie locale sera destiné à tester trois causes possibles du non-recours à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) : le coût administratif lié à la démarche d'obtention de l'ACS, le coût du reste à charge et enfin la qualité de la complémentaire proposée.

→ Place des centres de santé dans la prise en charge des personnes précaires (projet du Comité National de Liaison des Centres de santé et de l'IRDES, institut de recherche et de documentation en économie de la santé).

Le projet vise à étudier le taux de personnes socialement précaires dans la patientèle des centres de santé (score EPICES) et à évaluer la réponse des centres en terme d'accessibilité, d'offre et de recours aux soins et de pratique médicale, comparativement à l'offre locale en ambulatoire.

→ Mise en place d'une plateforme téléphonique sociale (projet du CHU de Montpellier).

Le CHU de Montpellier prévoit la mise en place d'une plate-forme téléphonique sociale pour les médecins généralistes et les usagers confrontés à des problèmes de paiement des soins : lors d'une consultation, les médecins ayant identifié une difficulté pour le paiement des soins téléphonent à la plate-forme avec l'accord du patient. Celui-ci obtient un rendez-vous avec l'assistante sociale qui lui propose une prise en charge et un suivi de sa situation en vue de l'acquisition d'une couverture complémentaire.

→ Evaluation de la prise en charge des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire face à trois modes d'organisation des soins (Projet du Centre de Recherches Economiques sur les Politiques Publiques en Economie de Marché / Université de Grenoble-URCAM, Union régionale des Caisses d'assurance maladie).

Le projet dégage des techniques inédites pour évaluer et comparer trois formes de contact des bénéficiaires de la CMUC avec le système de santé : médecin traitant exerçant en ville, médecin traitant exerçant en centre de santé, absence de médecin traitant, selon trois axes : efficacité médicale, efficacité économique et capacité à réduire les inégalités de santé.

→ Programme pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins des « travailleurs pauvres » (Projet du CETAF, Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé de la caisse nationale d'assurance maladie).

Le protocole PREMTES est une intervention de santé publique visant à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale. L'intervention repose sur la mise en place d'un dispositif entre la médecine du travail, les Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie (CES) et le Cetaf. Ce dispositif consiste à identifier, lors de la visite de médecine du travail, des travailleurs à risque de difficultés socio-économiques et de santé dégradée et à faire bénéficier ces travailleurs des prestations de l'examen périodique de santé.

→ Programme coordonné d'interventions pour la santé des intérimaires dans la région Centre (projet du Groupement Régional de Santé Publique de la région Centre).

A partir des visites médicales effectuées dans les services de santé au travail, un carnet de parcours professionnel sera délivré aux intérimaires. Ce document devra permettre de retracer le parcours du salarié dans ses emplois successifs et son suivi médical. Ce dispositif de suivi doit être l'occasion de renforcer les actions de prévention des risques professionnels.

→ Actions coordonnées pour la santé des enfants (projet du Groupement Régional de Santé Publique de la région Provence Alpes Côte d'Azur).

Le projet vise à prendre en compte certains déterminants de la santé de l'enfant pour réduire les inégalités de santé auxquels sont confrontés les enfants et les familles démunies. Sont notamment expérimentés : l'adaptation d'un Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS), la promotion de l'implication paternelle, la simplification de l'accès à la CMU-C pour les bénéficiaires du RMI, ou encore la promotion de l'accès à la santé bucco-dentaire.

→ Programme d'interventions pour réduire la prévalence de l'obésité en Zone Urbaine Sensible (projet de l'association de gestion des centres de santé de Grenoble, AGECSA).

Face à une évolution préoccupante de la prévalence de l'obésité, ce projet a pour but de contribuer à la stabilisation ou la diminution de la prévalence d'enfants obèses sur les quartiers « Zone Urbaine Sensible » de la ville de Grenoble. Le programme poursuit trois objectifs : améliorer le dépistage des enfants obèses par le service de santé scolaire, améliorer l'orientation des enfants obèses vers une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée et enfin améliorer l'accès et l'adhésion des patients à une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée, grâce notamment à la gratuité et à la proximité géographique de celle-ci.

→ Prise en charge du diabète sucré chez des personnes en situation de précarité (Projet de l'union mutualiste Languedoc mutualité et de l'Inserm).

Le projet vise à établir la prévalence du diabète sucré connu et méconnu dans une population précaire et la comparer à celle d'une population non précaire. Pour cela, le projet consiste à isoler un échantillon de diabétiques à partir d'une population en état de précarité définie par le score EPICES. A partir de cet échantillon, sera recueillie dans les deux groupes, à l'aide de questionnaires, une série de données concernant les conditions de vie socio économiques et alimentaires et les caractères du diabète (circonstances de découverte, traitement, auto contrôle, complications, qualité du suivi, difficultés pour la prise en charge).

« Education, jeunes et insertion »

→ Développement et évaluation des dispositifs « Savoirs pour réussir » (projet de la fondation des caisses d'épargne pour la solidarité).

Après une expérimentation du concept sur un site en 2003, la Fondation des Caisses d'épargne développe sur 17 sites des programmes qui visent à redonner le goût de l'apprentissage à des jeunes identifiés comme en difficulté de lecture et/ou d'écriture, notamment lors des journées d'appel et de préparation de la défense. Aujourd'hui ces structures accueillent près de 1000 jeunes et la fondation des caisses d'épargne souhaite poursuivre leur développement. L'objectif des dispositifs « Savoirs pour réussir » est d'amener chaque jeune à modifier son rapport à l'écrit, d'intégrer une formation linguistique ; d'accéder à un emploi durable et valorisant ou à créer sa propre activité.

→ Evaluation de l'impact des crèches sur l'emploi des parents et le développement des enfants (projet du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble et de l'Ecole d'Economie de Paris).

Le projet vise à mesurer de façon exhaustive sur une cohorte entière d'enfants grenoblois, l'impact des différents modes de garde utilisés avant l'entrée en école maternelle. Ce projet a été réalisé pour la 1^{ère} année en 2007 avec le concours de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives en partenariat avec l'Ecole d'Economie de Paris. La collecte d'information a pour objectifs d'étudier les effets sur les enfants et leur famille du passage par un mode garde : impact sur la santé de l'enfant et son développement cognitif, impact sur la présence maternelle sur le marché du travail.

→ Elaboration d'un pilote permettant de mieux caractériser l'impact des écoles de la deuxième chance sur le devenir des jeunes (projet de l'Ecole de la deuxième chance de Paris et du laboratoire JPAL).

L'école de la deuxième chance de Paris, comme les autres écoles de la deuxième chance en France, au sein du "Réseau E2C France", se réfère à une « charte des principes » qui définit les conditions de leur création et de leur fonctionnement. Les E2C se différencient nettement des autres structures de formation qui visent à l'insertion professionnelle des jeunes dits en difficulté. L'objectif de ce projet d'expérimentation est de construire un pilote permettant de mesurer l'impact des E2C sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes bénéficiaires. Il vise à construire un corpus de données expérimentales afin d'apporter des éléments importants dans le débat sur la formation des jeunes en France.

Ce pilote doit permettre de définir les conditions de mise en oeuvre d'une expérimentation contrôlée reposant sur la sélection aléatoire de deux groupes de jeunes. Un ou plusieurs protocoles d'orientation vers l'E2C seront mis en place pour inciter un des deux groupes d'accéder davantage aux formations des E2C.

→ Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage (projet de la mission locale de Tulle et du laboratoire JPAL).

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage reste conséquent. Il oscille autour de 26% au niveau national, tout secteur et niveau de jeunes confondus. Concernant la Mission Locale le taux de rupture des contrats d'apprentissage tourne autour de 35%, tout secteur confondu mais avec des jeunes primo entrants en apprentissage, sans qualification à un niveau V validé (BEP-CAP). Le projet de la Mission Locale de l'arrondissement de Tulle porte sur la mise en place d'un d'accompagnement renforcé de l'apprenti de manière à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage et diminuer le taux de rupture des contrats. Pour cela, il vise à permettre aux jeunes sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant un nouveau parcours. Le maître mot de cette expérimentation, qui associe de nombreux acteurs locaux, est de sécuriser des parcours en apprentissage.

→ Accompagnement des jeunes à la création d'entreprise (projet de la Boutiques des rives de Seine et de la maison de l'emploi de Nanterre).

Le projet concerne 250 jeunes résidant dans la région d'Ile de France à raison de 12 jeunes environ par département et par an. Il consiste à accompagner les jeunes de la région d'Ile de France dans la réalisation de leur projet de création d'entreprise du stade de l'idée à l'immatriculation en alternant rendez-vous en ligne (via Internet) et en face à face. Le programme conduit à mettre à la disposition des porteurs de projets un site ressource contenant des films et regroupant les informations nécessaires à la démarche de création d'entreprise.

→ Accompagnement des jeunes sous main de justice (Projet de la mission locale « avenir jeune » du pays basque et de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire -ENAP-).

La mission local « avenir jeune » du pays basque développe depuis 2005 des missions d'accompagnement des jeunes sous main de justice en entreprise marchande. Le projet vise à approfondir et porter une recherche-action sur deux éléments : le partenariat, générant des formes inédites d'accompagnement vers l'insertion et une conception de l'insertion, posant comme principe majeur, la prise en compte de la globalité et de la complexité des situations des bénéficiaires, tant pour sa mise en oeuvre que pour son évaluation. Le programme conduira à l'évolution des pratiques professionnelles, des postures et stratégies institutionnelles des différents intervenants.

→ Actions coordonnées pour favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes (Projet de la mission locale Rhône Sud Est et MRIE, Mission régionale d'information sur l'exclusion).

Le projet vise à favoriser l'accès à l'emploi autour de l'aide au passage du permis de conduire, en appui avec l'auto-école sociale en modifiant l'organisation des conditions actuelles. Trois éléments définissent cette expérimentation :

- 1) La prise en charge partielle du financement du permis de conduire pour 100 jeunes souhaitant travailler sur des métiers nécessitant le permis B (en fonction des revenus).
- 2) La mise en place d'une pédagogie adaptée aux faibles niveaux de qualification.
- 3) En parallèle au passage du permis, une préparation des jeunes à l'emploi et un soutien dans leur recherche.

→ Actions coordonnées pour l'insertion professionnelles des jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (projet du Conseil général du Val d'Oise).

Le Conseil général propose un ensemble d'actions à destination des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de 16 à 21 ans, en situation de déscolarisation et/ou sans perspectives de formation et d'insertion professionnelle. Le public visé est de 400 jeunes. Le programme propose des solutions pour faciliter l'accès des jeunes à de nombreuses formations. Pour cela, le programme manifeste une collaboration de grande qualité entre services de l'Etat et du Conseil général pour fédérer l'ensemble des ressources disponibles, spécialisées ou non, quels qu'en soient le financement et la maîtrise d'ouvrage. L'évaluation sera assurée par des entretiens réguliers avec une centaine de jeunes inscrits dans le dispositif.

→ Soutien scolaire et actions à destination des parents dans le rectorat de Créteil (projet du rectorat de Créteil et de l'Ecole d'Economie de Paris).

Ce projet vise à évaluer dans quelle mesure le dispositif d'accompagnement éducatif renforcé mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale depuis la rentrée 2007 permet de lutter contre l'échec scolaire. Pour cela, il prévoit de mettre en oeuvre des actions permettant d'augmenter la participation des élèves à ce dispositif.

L'expérimentation devra consister à mettre en oeuvre, dans un ensemble de classes ou d'établissements tirés au sort, des actions à destination des parents et des enfants qui permettent d'augmenter significativement la participation aux sessions d'accompagnement éducatif renforcé, puis d'identifier leur impact par comparaison avec d'autres établissements du rectorat.

→ Orientation des jeunes au lycée via des dispositifs de parrainage (projet de l'association ACTENSES et de l'Ecole d'Economie de Paris).

L'expérimentation est construite pour évaluer l'impact de l'accompagnement d'élèves de lycée issus de zones en difficulté (notamment ZEP), de la Seconde à la

Terminale, par des parrains issus de l'entreprise. Ces parrains sont chargés de les aider dans la construction d'un projet professionnel selon une charte précise.

→ Nouveau dispositif d'orientation en première année de licence (projet de l'Université de Marne la Vallée et Centre d'Etudes de l'Emploi).

Le projet présenté vise à expérimenter une réforme des dispositifs de lutte contre l'échec et l'abandon en première année de licence qui consiste à renforcer l'accompagnement personnalisé des étudiants depuis le lycée jusqu'à la fin de la première année, via trois types d'actions : une orientation personnalisée des étudiants, un suivi des étudiants par un enseignant référent, le soutien pédagogique des étudiants.

→ Accompagnement à la recherche d'emploi des étudiants boursiers en master (projet de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris).

Le projet consiste à proposer à environ 1 000 étudiants boursiers un « coaching » avec un parrain issu du milieu professionnel des consultants, au cours duquel il s'agira d'aider l'étudiant à faire le bilan de sa situation et d'explorer avec lui ses intérêts professionnels et de définir son projet professionnel. L'étudiant sera également accompagné pour établir un plan d'action à moyen et long terme et il bénéficiera d'entraînement aux entretiens de recrutement.

« L'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi »

→ Pack insertion (projet du Conseil général de Seine et Marne et du Centre d'Etudes de l'Emploi).

Il s'agit d'un dispositif d'insertion nommé « Pack insertion » visant l'accès individualisé des personnes en insertion, à des modules constitués d'ateliers spécifiques de formation de courtes durées (de 1 à 10 jours ouvrés). Ces modules ont pour objet de compléter les savoirs ou compétences des personnes afin de lever les obstacles à leur accès à l'emploi. Il s'agit de mobiliser les outils nécessaires aux personnes en vue de la réalisation de leur parcours d'insertion. Le « Pack insertion » propose lui-même à ce titre la palette des outils nécessaires allant du « très social » au « très professionnel ». Il vient en complément des actions du P.D.I.L.E. (Plan Départemental d'Insertion et de Lutte Contre l'Exclusion).

→ Actions éducatives familiales coordonnées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (projet de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

Ce projet a pour ambition de proposer une nouvelle approche de la prévention de l'illettrisme. Il s'agit d'intégrer la prévention de l'illettrisme dans le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de certaines actions éducatives qu'elles soient de prévention ou de formation en prenant appui sur l'expérience et l'expertise acquises par les acteurs locaux. En particulier, les programmes familiaux locaux concernent les parents des enfants qui apprennent à lire et à écrire. Pour réussir, les enfants ont besoin de trouver à l'école de bonnes conditions d'apprentissage, mais ils ont également besoin d'être soutenus par un environnement familial propice à cet apprentissage. La volonté des porteurs de projet est de s'appuyer sur l'existant pour cette expérimentation. C'est pourquoi le projet fédère plusieurs initiatives qui étaient proposées au haut commissaire en leur donnant une organisation originale qui permettent d'en évaluer les effets.

→ Approche territoriale intégrée de la réduction de la pauvreté en emploi (Projet du PLIE convergence Emploi et du CREDOC).

L'idée principale de l'expérimentation proposée est d'étendre en l'adaptant le bénéfice de la démarche d'ingénierie de parcours d'insertion développée dans le cadre de la méthodologie P.L.I.E., à un public (les actifs pauvres) qui reste largement dépourvu de tout soutien dans sa recherche d'emploi durable. Concrètement l'expérimentation est construite pour améliorer la gestion des discontinuités professionnelles de 200 Cergyptoains ayant connu une alternance de période d'emploi et de chômage en 2007. Il s'agit de construire des solutions nouvelles (développement économique et intermédiation à l'emploi) au plus près des besoins pour réduire les risques liés aux transitions.

→ Pacte territorial d'insertion de la Maison de l'Emploi de la Région Dunkerquoise (projet de la maison de l'emploi de Dunkerque et du CREDOC).

La Maison de l'Emploi (MDE), en réponse à une sollicitation de la Communauté urbaine de Dunkerque met en oeuvre sur les 3 prochaines années (2008-2010) un pacte territorial d'insertion. Les partenaires constitutifs de la MDE, notamment le service public de l'emploi sont sollicités pour élaborer et mettre en place le pacte territorial. Le projet repose sur les objectifs suivants : proposer aux personnes éloignées de l'emploi 10 000 solutions d'insertion à visée professionnelle en trois ans, proposer une réponse individualisée à 5 000 personnes en 3 ans, mettre en place des parcours individualisés d'accès à l'emploi avec un accompagnement des publics dans la durée ou encore répondre aux besoins en emplois des entreprises locales en rapprochant l'offre et la demande d'emploi.

→ Action d'insertion des bénéficiaires du RMI pour le maintien à domicile des personnes âgées (projet du Conseil général de la Meuse et laboratoire Lasures).

Le département de la Meuse est confronté à la problématique d'isolement d'une partie de sa population du fait de son caractère rural. Cette problématique a deux conséquences importantes : d'une part, les personnes âgées souffrent d'un isolement social qui constitue un frein au maintien à domicile ; d'autre part, certains bénéficiaires du RMI rencontrent des difficultés pour s'insérer et risquent de s'isoler socialement.

Face à cette problématique départementale, le Conseil général a proposé un projet pour permettre l'intervention des bénéficiaires du RMI auprès des personnes âgées vivant à domicile afin de leur faciliter la vie par la réalisation de petites tâches qui pourraient satisfaire les besoins non couverts par le secteur marchand.

→ Création d'un groupement d'activité pour mettre en oeuvre une gestion prévisionnelle des emplois et compétence au niveau d'un bassin d'emploi (Projet du pôle de compétitivité de Saint-Nazaire, l'association BOSCOP et l'Université de Poitiers).

L'expérimentation d'un Groupement d'Activités vise à proposer un cadre « de sécurisation » totalement inédit pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs et faciliter l'accès à l'emploi stable des personnes dites en difficulté d'insertion professionnelle. Dans une première phase d'expérimentation, le cadre juridique, financier, organisationnel du Groupement d'Activités sera construit sur le site de Nantes / Saint-Nazaire dans le périmètre et avec le portage du pôle de compétitivité. C'est en quelque sorte le « site-laboratoire » sur lequel est élaboré un prototype du dispositif. Sur ce premier site, l'objectif est de mettre en action le plus vite possible toutes les spécificités du dispositif : juxtaposition dans le même contrat de travail de différents types d'activité, ouverture au secteur non marchand, intégration de l'intérim...

→ Programme régional d'actions qualifiantes territorialisées en Ile-de-France (REAQTIF) (projet du Conseil régional d'Ile-de-France et du Centre d'Etudes de l'Emploi).

Le Programme Régional d'Actions Qualifiantes Territorialisées en Ile-de-France (REAQTIF) vise à sécuriser l'accès à la formation et à l'emploi de publics en difficultés et éloignés de l'emploi, en mettant en oeuvre un programme qualifiant territorialisé. Trois innovations institutionnelles seront notamment testées :

- 1) La contractualisation avec des territoires franciliens (intercommunalités) de pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique,
- 2) L'identification avec les acteurs locaux des besoins prioritaires de formation en fonction des caractéristiques des territoires et des publics ;
- 3) La construction d'une réponse formation « sur mesure », à vocation qualifiante et tournée vers la reprise d'emploi, comprenant des modules complémentaires d'accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur parcours.

Les actions entreprises concerneront un public éloigné de l'emploi et ayant besoin d'élever son niveau de qualification pour pouvoir accéder à l'emploi. Potentiellement 200 à 300 bénéficiaires seront inclus dans l'expérimentation en 2008. En fonction du déploiement et de la montée en charge du dispositif, 2000 à 3000 bénéficiaires d'ici fin 2010.

→ Constitution d'un portefeuille de compétences (projet de l'association des cités du secours catholique et du CRIDA - Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie).

Dans le contexte de loi relative au droit au logement opposable, le projet vise à soutenir, valoriser et sécuriser les parcours d'insertion des personnes sans domicile fixe accueillies dans les centres d'hébergement de l'association des cités du secours catholique. Il doit aboutir à la conception d'un outil intitulé « portefeuille de compétences sociales ». Cet outil sera construit avec les personnes accueillies et les salariés des Cités.

→ Parcours Professionnel Pour l'Emploi en Atelier et Chantier d'Insertion (projet de l'association CRESCO en lien avec la FNARS Rhône-Alpes, tête de réseau des Ateliers et Chantiers d'Insertion sur le territoire régional et le CREDOC).

Suite à une première expérimentation en Région Rhône-Alpes, le projet vise à mettre oeuvre un parcours d'insertion sécurisé vers l'emploi où les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont une première étape, validée par les branches professionnelles, les porteurs de la commande publique et les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). D'un point de vue opérationnel, le projet vise à maintenir la capacité d'accueil, de professionnalisation et d'accompagnement des Ateliers et chantiers d'insertion pour les publics prioritaires, tout en visant la formation, qualification et l'accompagnement vers l'emploi de 25 % des effectifs.